



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 30 AVRIL 2015

Le 30 avril 2015, à 19 heures 30, en Mairie, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yves MULLER, Maire, à la suite des convocations faites par lui en date du 23 avril 2015.

### **Etaient présents : 25**

Christiane TOUSSAINT, François MEOCCI, Marielle GREFF, Paul LINDEN, Diane WEIDER, Bernard ROETTGER, Guy BEAUJEAN, Christine ZIMMER-HEITZ, Jérôme HECQUET, Andrée PICCININI, Alain LALLIER, Marie-Claire SPANIER, Jean-Claude BALTHAZARD, Isabelle DUSCH, Hervé MANGEOT, Caroline LAGACHE-JULLIERE, Eugène KOMARNICKI, Rébecca NOEL, Régis MENSLER, Bernadette LEBON, Jean GUZZO, Fabienne MORVRANGE, Stéphane DURAND, Valentin COQUIN

### **Etaient absents - excusés : 4 – Procurations : 4**

Natacha ZIVKOVIC pouvoir à François MEOCCI  
Hervé AULNER pouvoir à Yves MULLER  
Aurélié DULAC pouvoir à Marielle GREFF  
Daniel PIERRE pouvoir à Stéphane DURAND

### **Secrétaire de séance :**

Madame Yolande CLAUSSE, Directrice Générale des Services  
(articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code général des collectivités territoriales)

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2015**

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

## **N°39/2015 - COMITE DE BASSIN RHIN-MEUSE : CONSULTATION SUR LE SDAGE DU BASSIN ET SUR LE PLAN DE GESTION DES RISQUES INONDATION**

### **Rapport**

Le Conseil Municipal est sollicité par le Préfet de la Région Lorraine coordonnateur du bassin Rhin-Meuse pour donner son avis sur le projet de mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et sur les projets de plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Rhin-Meuse pour la période 2016-2021.

VU la loi du 21 avril 2004 transposant la directive 2000/60/CE qui établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (directive cadre sur l'eau) et de la loi du 12 juillet 2010 transposant la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondations en Europe.

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée que du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, les acteurs de l'eau et le public sont consultés sur le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et son programme de mesures associé et sur le projet de plan de gestion des risques inondation (PGRI) du bassin Rhin-Meuse pour la période 2016-2021 qui fixe **5 grands enjeux** :

- ▶ Garantir une eau potable en quantité et qualité (alimentation en eau potable de différentes villes et villages),
- ▶ Éliminer les substances dangereuses dans l'eau,
- ▶ Retrouver les équilibres écologiques, restaurer la biodiversité véritable patrimoine naturel,
- ▶ Anticiper et mieux s'adapter au changement climatique (étiage long, orages fréquents, documents d'urbanisme etc.),
- ▶ Replacer la gestion de l'eau dans l'aménagement des territoires. (PGRI).

Il est présenté à l'Assemblée :

- Une notice d'information qui résume ces documents et l'enjeu de cette consultation.
- Une synthèse de 4 pages du PGRI.

La municipalité remarque pourtant que les communes ou les EPCI perçoivent des taxes sur l'eau prélevée dans le milieu et les rejets d'eaux usagées qui sont reversées pour une grande part aux Agences de Bassin.

Ces sommes conséquentes font l'objet par l'Etat de prélèvements que l'on peut considérer comme abusifs car contraires au principe affiché « l'eau paye l'eau ».

Le comité de bassin réunit le 17 octobre 2014 a voté une motion (n°2014/25) à laquelle nous nous associons car les aides attendues ou espérées pour certains projets de nos collectivités se concrétisent souvent par des refus.

Le conseil municipal souhaite par ailleurs que soient protégées nos ressources en eau qu'elles soient souterraines, de cours d'eau et autres, vu l'intérêt vital de cette ressource par des mesures draconiennes vis-à-vis des pollueurs que sont certains industriels (chlorures) ou les habitués du rendement agricole à coup d'engrais, pesticides et insecticides.(protection des abeilles par exemple).

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si elle a des observations à formuler.

### **Motion**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant qu'il faut avancer sur ces projets : SDAGE et PGRI,

VU l'avis de la commission Environnement, Cadre de Vie, Développement Durable du 24 avril 2015,

**EMET** un avis favorable sur le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et son programme de mesures associé ainsi que sur le projet de plan de gestion des risques inondation (PGRI) du bassin Rhin-Meuse pour la période 2016-2021.

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

### **N°40/2015 - EMPRUNT**

### **Rapport**

Madame Diane WEIDER, adjointe au maire chargée des finances et du contrôle budgétaire, informe le conseil municipal que conformément aux orientations budgétaires et au vote du budget primitif, il y a lieu d'avoir recours à l'emprunt pour assurer le financement du programme de travaux 2015. Le besoin de financement s'élève à 1 000 000,00 €.

Après consultation des établissements bancaires, elle propose de contracter auprès du Crédit Mutuel un emprunt aux conditions suivantes :

- **Objet** : travaux d'investissement 2015
- **Montant du capital emprunté** : 1 000 000,00 €
- **Durée d'amortissement** : 20 ans
- **Type de taux** : prêt à taux fixe : 2,10%
- **Type d'échéances** : constantes
- **Périodicité** : trimestrielles
- **Frais de dossier** : 0,10% du montant du prêt, soit 1000 €

### **Motion**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget primitif 2015,

VU l'avis favorable du bureau municipal du 31 mars 2015,

DECIDE de contracter un emprunt de 1 000 000,00 € auprès du Crédit Mutuel aux conditions énoncées ci-dessus.

PRECISE que cet emprunt est destiné au financement du programme de travaux 2015.

AUTORISE le maire à procéder au déblocage de l'emprunt.

MANDATE le maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

Votants	:	29
Abstentions	:	6
Suffrages exprimés	:	23
Pour	:	23
Contre	:	0

#### **N°41/2015 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

##### **Rapport**

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de la commune sont créés par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique que trois agents des services administratifs peuvent être promus à un avancement de grade qui a reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Moselle.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

- Suppression de trois postes d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, tous à temps complet, soit 35H par semaine, et création de trois postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, tous à temps complet, soit 35H par semaine à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

##### **Motion**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
VU l'article 34 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,  
VU le tableau des effectifs du personnel communal,  
VU l'avis favorable à l'unanimité du comité technique paritaire en date du 10 avril 2015,

**DECIDE** la suppression de trois postes d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, tous à temps complet, soit 35H par semaine, et la création de trois postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, tous à temps complet, soit 35H par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces des dossiers.

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

#### **N°42/2015 – CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIO CULTUREL ET ASSOCIATIF ET CENTRE D'ACCUEIL ENFANCE ET JEUNESSE : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX**

##### **Rapport**

Lors de sa séance du 5 juin 2013, le conseil municipal a décidé d'attribuer les marchés de travaux concernant la construction du centre socio culturel et associatif et centre d'accueil enfance et jeunesse.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les avenants suivants :

##### **Lot 8 – Electricité – Avenant n°3 – Entreprise EIFFAGE ENERGIE**

Suite à la demande du SDIS 57 intervenue en cours de travaux, il est imposé au Maître d'Ouvrage de créer un 2<sup>ème</sup> local EAS à l'étage, de modifier la circulation d'accès à la M.J.C. et d'installer une sortie de secours supplémentaire côté M.J.C.

- montant initial du marché	:	178 711,87 € HT
- montant de l'avenant	:	1 917,16 € HT
- nouveau montant du marché	:	180 629,03 € HT

Soit une augmentation de 1,07 %

Lot 8 – Electricité – Avenant n°4 – Entreprise EIFFAGE ENERGIE

Suite au passage de la PMI, pose d'une prise 32 A dans les locaux périscolaire.

- montant initial du marché	:	180 629,03 € HT
- montant de l'avenant	:	2 605,03 € HT
- nouveau montant du marché	:	183 234,06 € HT

Soit une augmentation de 1,44 %

Lot 8 – Electricité – Avenant n°5 – Entreprise EIFFAGE ENERGIE

Suite au contrôle SOCOTEC, nécessité de modifier les alimentations des unités intérieures des pompes à chaleur ainsi que leurs protections aux tableaux électriques.

- montant initial du marché	:	183 234,06 € HT
- montant de l'avenant	:	1 528,52 € HT
- nouveau montant du marché	:	184 762,58 € HT

Soit une augmentation de 0,83 %

Marché de maîtrise d'œuvre – Groupement J.Pierre COLLET

Avenant n°1

Concerne la prise en compte

- des conséquences sur le marché de maîtrise d'œuvre de l'évolution du programme et de l'enveloppe financière définitive des travaux,
- des aléas non imputables à la maîtrise d'œuvre,
- de l'évolution de la réglementation imposant des modifications demandées par le SDIS.

- montant initial du marché	:	100 334,45 € HT
- montant de l'avenant	:	37 895,75 € HT
- nouveau montant du marché	:	138 230,20 € HT

Soit une augmentation de 37,77 %

La commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 14 avril 2015 a donné un avis favorable à ces avenants.

**Motion**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la délibération n°44/2013 du 5 juin 2013 attribuant les marchés de travaux pour la construction d'un centre socio culturel et associatif et d'un centre d'accueil enfance et jeunesse,

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 14 avril 2015.

DECIDE d'approuver les avenants aux marchés de travaux tels qu'ils sont définis ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer les pièces du dossier.

Votants	:	29
Abstentions	:	6
Suffrages exprimés	:	23
Pour	:	23
Contre	:	0

**N°43/2015 - ACQUISITION DE TERRAINS****Rapport**

Monsieur François MEOCCI, adjoint au maire, délégué aux grands projets, développement économique, urbanisme, patrimoine, voirie, informe le conseil municipal que la famille PERIN, domiciliée 2 rue Président Wilson à LEVALLOIS PERRET (92300) propose de céder à la Commune de Marange-Silvange 2 terrains situés dans le périmètre du lotissement « Seille Andennes », provenant de la succession de feu Monsieur Albert, Maurice, Pierre PERIN.

Les parcelles concernées, classées en zone 1AUb du PLU sont cadastrées :  
 - section A n°227 – lieudit « Petite Fin » pour une superficie de 34a44ca,  
 - section A n°241 – lieudit « Petite Fin » pour une superficie de 30a14ca.

Le prix de vente est fixé à 145 300 euros TTC auxquels s'ajoutent les frais d'intervention de la SAFER de Lorraine pour un montant de 5 800 euros HT soit 6 960 euros TTC.

**Motion**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU l'estimation du service des Domaines,  
 VU l'avis favorable du bureau municipal du 22 avril 2015,

DECIDE d'acquérir les terrains cadastrés section A n°227 – lieudit « Petite Fin » d'une superficie de 34a44ca et section A n°241 – lieudit « Petite Fin » d'une superficie de 30a14ca appartenant aux cohéritiers de Monsieur Albert, Maurice, Pierre PERIN.

PRECISE que le prix de vente est fixé à 145 300 euros TTC auxquels s'ajoutent les frais d'intervention de la SAFER de Lorraine pour un montant de 5 800 euros HT soit 6 960 euros TTC.

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

DEMANDE l'exonération des taxes afférentes aux droits de mutation selon les dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte correspondant.

Cette dépense fera l'objet d'une inscription budgétaire lors d'une décision modificative.

Votants	:	29
Abstentions	:	6
Suffrages exprimés	:	23
Pour	:	23
Contre	:	0

**N°44/2015 - CESSION DE TERRAIN****Rapport**

Monsieur François MEOCCI, adjoint au Maire chargé des grands projets développement économique, urbanisme, patrimoine, voirie, rappelle au conseil municipal que lors de sa séance du 24 octobre 2013, il a été décidé de céder la parcelle cadastrée section C n°3965 d'une contenance de 0 a 21 ca, provenant d'un délaissé de terrain qui a fait l'objet d'un déclassement du domaine public, à la SARL Quatro, 64 rue de Pont à Mousson – 57950 Montigny Les Metz, représentée par Monsieur Vincent CIMINO.

Par courrier en date du 15 mars 2015, la SARL QUATRO représentée par son co-gérant fait savoir qu'elle renonce à cette acquisition.

Par lettre du 27 mars 2015, Monsieur Michel MOLINARO domicilié 29 rue de la Vallée à Marange-Silvange sollicite l'acquisition de cette parcelle.

Monsieur François MEOCCI propose de réaliser cette vente à l'euro symbolique en contrepartie de l'existence d'une servitude constituée par le passage d'une canalisation de collecte des eaux pluviales et de ruissellement dans la descente de garage de Monsieur Michel MOLINARO, les frais de Notaire restant à la charge de l'acquéreur.

### **Motion**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU l'avis des Domaines,  
 VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 22 avril 2015.

DECIDE :

- de rapporter la délibération du 24 octobre 2013.

- d'approuver la cession de la parcelle cadastrée section C n°3965, d'une contenance de 0 a 21 ca à Monsieur Michel MOLINARO, 29 rue de la Vallée à Marange-Silvange.

FIXE les conditions de cession comme suit :

- La cession de la parcelle section C n°3965 se fera moyennant l'euro symbolique.

- Frais de Notaire à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces du dossier.

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

Extrait certifié conforme  
 Marange-Silvange, le 4 mai 2015  
 LE MAIRE :

Yves MULLER

**Conseil municipal du 30 avril 2015 – 19H30**  
Ordre du jour

**Affaires générales**

N°39/2015 – Comité de bassin Rhin Meuse : Consultation sur le SDAGE du bassin et sur le pan de gestion des risques inondation

**Finances**

N°40/2015 – Emprunt

**Personnel Communal**

N°41/2015 – Modification du tableau des effectifs

**Travaux**

N°42/2015 – Construction du centre socio culturel et associatif et centre d'accueil enfance et jeunesse : avenants aux marchés de travaux

**Urbanisme**

N°43/2015 – Acquisition de terrain

N°44/2015 – Cession de terrain





